

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mardi, Jeudi & Samedi

ABONNEMENTS
 LOT et Départ. limitr.
 3 mois 6 mois 1 an
 25 fr. 40 fr. 70 fr.
 Autres départements
 3 mois 6 mois 1 an
 26 fr. 50 42 fr. 73 fr.

TÉLÉPHONE 31

Compte postal : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Changement d'adresse : 4 franc

50^c

Administration
 CAHORS, 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS

Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction

Directeur : A. COUCLANT

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES... 1 fr. 80
 ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)... 3 fr. »
 RECLAMES 3^e page { - de - } 4 fr. »
 2^e page { - de - } 6 fr. »

50^c

Ne t'attends qu'à toi même !

Rendre à la France confiance en elle-même, voilà ce qu'il faut faire et comme c'est difficile ! On l'en avait tellement déshabituée !

L'effet de stupeur produit par notre écrasante défaite n'explique pas seul la tendance de notre peuple à chercher en dehors de lui qui pourrait bien l'aider, l'appuyer, le secourir et sur quelle intervention étrangère il peut encore espérer ! Le mal vient de plus loin ! Un choc moral si douloureux qu'il soit, ne suffit pas à changer le fond de l'être, à transformer sa nature !

Non. Pour user ou défendre le ressort de ce peuple français, qui fit face à tant de coalitions et se vit parfois sans trembler seul devant l'Europe entière, il a fallu la longue pratique d'un régime démocratique pour qui le courage et l'énergie sont des vertus gênantes. Durant plus de 50 années, il a persuadé ses clients que les temps de l'héroïsme étaient finis et que nous avions passé ces époques barbares. Il a gué le peuple français de mots qu'on lui disait irrésistibles. Celui-ci en avait fait ses fétiches, il avait cru au pouvoir de ces formules magiques où s'entrechoquaient dans un cliquetis sonore : le droit, la justice, la démocratie. On lui avait fait réellement croire que la France, parce qu'elle était en démocratie, était sacrée, intouchable et qu'en tout cas elle ne pouvait pas être vaincue. « La défaite de la France est impossible ! » On nous a répété ça jusqu'au jour lugubre où les Allemands firent rouler leurs canons sur le pavé de Paris !

Ces grands mots, qui n'étaient pas de grands remèdes, on nous en parlait comme on aurait fait d'être vivants, aimés, comme de puissances souveraines et tutélaires qui veilleraient sur nous. C'étaient des forces inébranlables, des « forces spirituelles » sur qui viendraient se briser les misérables « forces matérielles » que nos adversaires mettaient en campagne contre nous, eux, assez fous pour avoir foi dans une forte éducation patriotique et militaire, dans une bonne préparation à la guerre !

Il faut se représenter un esprit public ainsi formé pour comprendre que tout a manqué d'un seul coup au peuple français quand il a vu les débris épars de ses divinités jonchant le sol de la patrie envahie. Imaginez l'Olympe s'effondrant parmi les anciens Grecs en train de faire face à l'invasion des Perses ! Ses dieux avaient menti au peuple français et son ciel qu'il avait peuplé d'idoles écroulées à ses pieds lui apparaissent à présent désespérément vides !

En outre pour le dispenser de tout effort, ses lâches flatteurs l'avaient persuadé qu'il pouvait dormir tranquille et s'amuser sans souci. Que si jamais quelque audacieux s'avisait de le menacer, la terre entière se lèverait pour défendre en lui l'initiateur et l'apôtre de l'émancipation humaine... et autres fariboles sinistres.

Ce « soulèvement de la conscience universelle » qu'on lui avait annoncé, le peuple français l'a attendu et, scrutant tous les horizons, il a vainement guetté l'arrivée des peuples du monde accourant à son secours.

Mais on ne se déprend pas d'un seul coup de chimères dont on s'est si longtemps nourri ! Aussi, à présent, il rechigne un peu quand on va lui dire : tu te sauveras toi-même ou tu seras perdu !

Comme c'est pourtant la vérité dont il n'est pas écrit au livre du Destin qu'elle sera toujours agréable ; comme c'est la vérité hors de laquelle il n'est point de salut, il faut quand même le lui répéter jusqu'à ce qu'il n'y résiste plus !

En somme c'est ce qu'a fait M. Pucheu, ministre de l'Intérieur, quand il a exposé dans sa toute récente déclaration à l'un de nos confrères les grandes lignes de la réorganisation — ou, pour mieux dire, — de la reconstruction administrative de la France. C'est aussi le fond et l'esprit de l'enseignement que le général Huntziger a apporté aux populations de l'Empire et particulièrement des paroles qu'il a fait entendre aux Français et aux indigènes de Dakar !

Ne pas s'attendre aux Anglais, ne pas s'attendre aux Américains, ne s'attendre à aucun autre peuple de la planète ; ne pas espérer d'autre miracle que celui dont nous avons été gratifiés, au moment de périr, par la prodigieuse intervention de Pétain ! Tenir le Maréchal pour la tête lucide et le centre solide autour duquel doivent s'assembler et s'unir toutes les forces vivantes et pensantes de notre pays, lui obéir comme les membres obéissent au cerveau, il n'y a rien de plus intelligent ni de meilleur à faire si nous voulons sortir la France du terrible délire dans lequel elle est engagée, laissant à ceux qui viendront après nous et à qui, du moins, nous la remettrons vivante, le soin de la rétablir dans son prestige et dans sa grandeur !

Emile LAPORTE.

INFORMATIONS

Navires français capturés par les Anglais

Le 2 novembre, à 200 milles au sud de Durban, un convoi de cinq navires de commerce français, chargés de vivres pour l'Afrique française et pour la métropole, faisaient route de Madagascar vers Dakar, sous l'escorte de l'avisos « Iherville ». Une escadre britannique, comprenant quatre croiseurs et six patrouilleurs, agissant avec une préméditation de longue date, a recherché et intercepté le convoi. Malgré l'attitude à la fois courageuse et conciliante de notre avisos, qui avait accepté de faire demi-tour vers Madagascar, les Français ont dû s'incliner devant la force et les navires de commerce français ont été capturés.

Les cargos « Cap Padaran », « Cap Tourane », « Bandkok », « Commandant Doize », « Compagnie », transportaient de nombreux colons rentrant en France et un abondant ravitaillement pour les indigènes de l'Afrique occidentale française et pour les Français de la métropole (zone non occupée).

Arrestation d'un boulanger parisien

Un boulanger parisien, M. Vandeville, et son ouvrier et complice, Henri Lagadière, ont été arrêtés. Tous deux, à l'aide de farine achetée 1.750 francs les 100 kilos, confectionnaient de petites brioches dites « benoîtions », qu'ils revendaient en gros au prix de 0 fr. 95 pièce. Ils en tiraient environ 6.000 de 100 kilos de farine et en écoulèrent une quantité considérable chaque jour.

La défense nationale suisse

M. Welter, président de la Confédération et ministre des finances a déclaré que les frais de mobilisation absorberont à la fin de 1942 la somme de 2 milliards 680 millions de francs suisses ; ceux des armements et des fortifications, 1 milliard 330 millions, en sorte que, avec quelques autres postes secondaires, les dépenses pour la défense nationale atteindront à la fin de 1942 le total de 4 milliards 690 millions de francs suisses.

Dépenses militaires en Finlande

On communique officiellement que le gouvernement suédois a déposé, devant le Riksdag, un projet de loi ouvrant un crédit de 68 millions de couronnes suédoises pour l'achat de munitions et de matériel de guerre, ainsi que pour l'aménagement de diverses installations militaires, notamment d'aérodromes.

Sanglante bataille en Chine

Le communiqué militaire reproduit par la presse chinoise annonce que près de 15.000 Japonais ont été anéantis au cours d'une bataille féroce qui s'est livrée à Kevangou, au nord de Cheng-Chéou.

Les pertes britanniques

La radio allemande annonce que la R.A.F. a perdu au cours de 26 mois de guerre, 17.000 pilotes et aviateurs.

NOUVELLE LIBERATION DE MILITANTS SYNDICALISTES

M. Pierre Pucheu, ministre, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, a déclaré récemment que l'intérêt du pays était de travailler à une récupération générale des hommes, d'où qu'ils viennent, qui veulent sincèrement collaborer à la Révolution nationale, et, en application de ce principe, a décidé, après examen des dossiers, de libérer les militants syndicalistes dont les noms suivent : Carré Emile, Nolibos, Schmitt, Laurent Jean, Grés René, Chabot Justin, Mercier Marcel.

Nouvelle offensive contre Moscou

La radio de Moscou répète dans toutes ses émissions que les Allemands ont entrepris une nouvelle et puissante offensive sur le front central.

On ne donne, cependant, aucune information sur le déroulement des opérations ; ni sur celles de la région de Moscou, ni sur celles du sud. Seul, le communiqué officiel déclare que la lutte a été particulièrement violente, au cours de la journée d'hier, en Crimée et dans le secteur de Kalinine. Les combats dans ce secteur sembleraient indiquer que les Allemands procéderaient à une rectification de leur front d'attaque avant l'offensive finale. Kalinine se trouvant trop en retrait par rapport à Toula.

Les Soviétiques traiteraient avec la Finlande

La radio soviétique a annoncé que le gouvernement américain a demandé au gouvernement finlandais d'arrêter les hostilités pour permettre la discussion des conditions de paix.

Il est ainsi confirmé implicitement que le gouvernement soviétique est disposé à traiter avec la Finlande.

On sait qu'il y a un mois environ, Moscou avait formellement démenti les bruits selon lesquels des démarches auraient été faites à cette époque pour amener la conclusion d'une paix séparée russo-finlandaise.

EN PEU DE MOTS...

— Une intoxication alimentaire par absorption de sucreries et nougat vient de se produire à Toulon. Deux matelots et un soldat sont morts subitement. Deux autres sont dans un état très grave.

— Le train direct venant d'Orléans a tamponné une rame vide en cours de manœuvre à l'entrée de la gare d'Austerlitz à Paris. Il y a 20 morts et 48 blessés.

— On va mettre à l'essai aux Etats-Unis des contre-torpilleurs qui atteignent une vitesse de 100 kilomètres-heure.

JEUNE FRANÇAIS
 inquiet de ton avenir
 & de celui de ton pays
ENGAGE-TOI
 tu assureras l'un & l'autre

LA NOIX

Quercy ! terre privilégiée des dieux ! Ciel éminent, à l'air transparent et pur, vivifiant le pommier ! Coteaux plantés de vignes aux vins estimés, sources de gais propos ! Fiches à l'herbe rare et saine nourrissant d'immenses troupeaux aux riches toisons ! Chênes rabougris, à l'ombre rare, propice à l'éclosion du « Diamant noir » cette truffe odorante qui parfume délicieusement foies gras, filets de bœuf, poulets et dindons onctueux !

O Quercy ! terre des mets succulents, daubés odorantes, civets incomparables, perdreaux rouges aux choix parfaits au goût, raisins dorés, miels blonds et doux, fruits fondants, pourquoy as-tu laissé perdre, jusqu'à l'idée même de ton huile de noix vierge que nos vieilles grand-mères employaient jadis pour la joie de nos palais ?

Je sais ! je sais ! Evocation vaines par ces temps de restrictions à outrance. Pourquoi nous faire venir ainsi l'eau à la bouche, peut-on dire ? Pourquoi ?

S'il fut un temps, pas bien lointain où notre vieux Quercy fournissait les tables abondantes des meilleurs plats satisfaisant des meilleurs appétits et les plus fines bouches, faut-il en rappeler le souvenir pour regretter que, depuis 50

CHRONIQUE DU LOT

LES DENREES D'EPICERIE EN NOVEMBRE

Le groupement d'achat et de répartition communique les modalités de distribution des denrées d'épicerie dans le département du Lot pour le mois de novembre (article à découper et à conserver par les épiciers et les consommateurs).

Sucre : Ticket n° 2, catégorie E : 1.000 grammes. Autres catégories : 500 grammes. Il est rappelé que les stocks de sucre raffiné s'épuisent et que du sucre cristallisé sera mis en vente sous peu. Les consommateurs ne pourront pas exiger qu'il leur soit livré du sucre raffiné.

Café : Les catégories E, J1 et J2 n'ont plus droit au café. Autres catégories : 150 grammes de mélange ou 60 grammes de café pur suivant les possibilités de l'épiciers contre le ticket n° 3.

Pâtes ou pâtes : Un arrêté préfectoral va paraître incessamment ordonnant la mise en vente des pâtes contre les tickets DL, DM, DN, DO et DR de la feuille de denrées diverses seront échangeables contre des pommes de terre à raison de 500 grammes par tickets.

Légumes secs : Aucune distribution. Nous rappelons, une fois de plus, que tout détenteur de plus de 25 kilos de légumes secs doit en faire la déclaration le 31 de chaque mois à la direction du ravitaillement général du Lot. Cette prescription s'adresse particulièrement aux cultivateurs et aux particuliers.

Riz : Ticket n° 5, catégorie E : 500 grammes. Catégorie J1 : 200 grammes.

Chocolat : Ticket n° 8, catégorie E, J1 et V : 125 grammes ; ticket n° 8, catégorie J2 et J3 : 250 grammes.

Huile : Toutes catégories : ration totale 250 grammes, dont 200 grammes huile d'arachide contre les 4 tickets de 50 grammes et 50 grammes d'huile de noix coupée d'arachide (dans la proportion de 1/3 huile de noix et 2/3 d'huile d'arachide en volume, densité 0,904) contre le ticket de 50 grammes barré.

Graisse ou margarine : 105 grammes suivant les possibilités de l'épiciers contre les 4 tickets de 25 grammes et 1 ticket de 5 grammes attaches, Tickets GA, GB, GC, GD sans valeur.

Beurre ou saindoux : 75 grammes contre les autres tickets chiffres 5 et 10 grammes à concurrence de ce poids.

Savon : Contre le ticket n° 1 il est alloué : une savonnette ou 75 grammes de savon de ménage. Contre le ticket n° 2 il est alloué : un kilogramme de lessive ou 50 grammes par quart de ticket ou un kilogramme de lessive savonneuse à 3/0/0 corps gras ou 250 grammes poudre de savon, ou une savonnette, ou 75 grammes de savon de ménage. L'unité fondamentale de la ration est : 150 grammes à 30 0/0 acide gras, divisés par 2.

Jeunesse du Quercy

Les Mouvements : Le dimanche 26 octobre, s'est déroulée la réunion organisée par la J.A.C. à l'initiative de « ceux qui partent aux chantiers ».

Après avoir entendu un « bleu » Ollié et un « ancien » Bessou, les cinquante jeunes présents écoutèrent les conseils moraux qui leur furent donnés par M. le docteur Fabre.

Ensuite le chef Peyrade, avec la même chaleur qu'il le fit au mois de juin au Théâtre, entretint son auditoire des « Chantiers de la Jeunesse ».

L'Assistant de la Jeunesse, après avoir excusé l'absence de M. Lian, remercia en son nom la J.A.C. et son dynamique président Abel Bessou à qui les Jeunes doivent cette réunion et rappela en terminant la confiance du Maréchal dans la Jeunesse qui est à l'avant-garde du « redressement moral du pays ».

Après le chant du « Châlet » la réunion prit fin aux cris de : « Vive Pétain », « Vive la France ».

L'Ecole de Cadres des A.F.J. et des camarades de la route, ou seront formés les responsables de ce Mouvement et les Parents Aubergistes des Auberges de la Jeunesse, est installée à Mollan-sur-Ouvèze (Drôme).

Les stages qui y seront organisés s'adresseront, non seulement aux Parents Aubergistes déjà installés dans une A.J., et dont il est nécessaire de compléter la formation, mais encore aux candidats Parents Aubergistes susceptibles d'être chargés de la gestion des Auberges de la Jeunesse au fur et à mesure qu'elles s'ouvrent.

Les candidats P.A. qui se présenteront au service de recrutement de l'Ecole devront être bien décidés à accepter effectivement la charge d'une Auberge de la Jeunesse. Les candidatures sont reçues par le commissaire régional des A.F.J., 12, rue Pellegry, Cahors.

PAS DE CUIVRE POUR NOS PECHERS

De notre correspondant d'Albas : Nos syndicats fruitiers se préoccupent de savoir s'il leur sera attribué du sulfate de cuivre pour le traitement d'hiver des pêchers. Des renseignements que nous avons pris auprès de la direction des services agricoles nous n'avons obtenu sur ce point qu'une réponse négative.

Nous devons donc nous attendre à ne pas faire le traitement d'hiver et à voir au printemps prochain nos pêchers envahis par la cloque si préjudiciable à des arbres qui ne prospèrent qu'en raison des soins attentifs dont ils sont l'objet.

Par conséquent autant que la culture de la pêche soit compromise dans l'avenir par le manque de sulfate de cuivre nous devons nous résigner à subir cette contrariété car l'Etat ne peut pas nous fabriquer du sulfate de cuivre s'il n'a pas de cuivre. C'est l'évidence même et aucune critique ne nous garantirait une livraison, impossible à l'heure actuelle.

POUR TRANSPORTER DE LA VIANDE DE BOUCHERIE

Au 30 novembre 1941, tout commerçant ou transporteur ayant un rapport quelconque avec le commerce, le transport ou la transformation du bétail de la viande de boucherie ou de charcuterie ou des produits dérivés, devra être détenteur d'un accusé de réception modèle 19, tenant lieu de carte provisoire, prévu par l'article 2 de la loi du 27 septembre 1940, dans l'attente de l'attribution de la carte professionnelle.

Tout contrevenant à ces dernières instructions sera non seulement exclu de la répartition et passible des sanctions prévues à l'article 11 de la loi du 27 septembre 1940, parue au Journal Officiel du 23 janvier 1941, mais sera, au surplus, déclaré forcélos.

Les retardataires devront adresser leur demande au Groupement d'achat et de répartition des viandes, 15, bd Gambetta à Cahors.

S.N.C.F.

M. Fau, chef de station à Rocamadour, est nommé chef de gare au Quatre-Routes, en remplacement de M. Marquet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

AUX COMMERCANTS ET INDUSTRIELS

La Chambre de Commerce du Lot informe les commerçants et industriels de son ressort qu'ils doivent observer les prescriptions ci-dessous pour la transmission à leurs fournisseurs de la zone occupée des bons de monnaie-matière, bons d'achat, points de cartes de vêtement, et autres documents :

Aucun courrier manuscrit ne peut être acheminé, seuls les textes dactylographiés sont admis. — Faire des adresses très complètes (nom, prénom, ville, arrondissement, département). — Prendre des enveloppes solides et de format suffisant pour contenir le nombre de pièces voulues. — Pour chaque destinataire en zone occupée : Faire une enveloppe et y insérer les pièces à envoyer ; timbrer ce pli selon son poids ; le laisser ouvert ; mettre ce pli, ainsi préparé, dans une seconde enveloppe à l'adresse de la Chambre de Commerce, service du courrier, Cahors (Lot). Plusieurs plis peuvent être insérés dans une enveloppe « Service du courrier ».

La Chambre de Commerce rappelle à ses ressortissants qu'elle tient à leur disposition des cartes commerciales vertes spéciales pour correspondance avec la zone occupée.

Ces cartes, qui ont droit de priorité, doivent être retournées à la Chambre de Commerce pour leur acheminement.

Leur prix est de un franc pièce, plus les frais d'envoi. Elles n'ont pas besoin d'être dactylographiées et peuvent être écrites à la main.

DEPOSEZ VOS ARMES A FEU

Tout détenteur d'armes à feu et de munitions autres qu'armes et munitions de chasse, de tir de foire ou de salon, de panoplie ou de collection, est tenu de les déposer avant le 15 novembre 1941 au Commissariat de Police ou à la Brigade de Gendarmerie de son domicile. Un récépissé sera délivré.

Sont dispensés de ce dépôt : les officiers et sous-officiers d'active, les officiers de réserve, les receveurs des finances et des postes.

Toute personne dont les fonctions justifieraient la même dérogation, pourra obtenir, exceptionnellement, l'autorisation de détenir une arme de poing en adressant une demande à la Préfecture (Bureau de la Police générale).

Toute personne dispensée du dépôt en vertu des dispositions des paragraphes 1^{er} et 2^e ci-dessus n'est autorisée à détenir qu'une seule arme et doit se conformer à la règle générale pour le surplus.

PRIX DES POMMES DE TERRE

Par arrêté préfectoral les prix de vente au détail des pommes de terre ont été fixés comme il suit :

Prix dans les localités soumise au rationnement : Cahors, Figeac, Gourdon, Souillac, Saint-Céré, Gramat : jusqu'au 15 décembre 1941, variétés premier choix, longues et demi-longues : 2 fr. ; variétés premier choix rondes, 1 fr. 50 ; — prix dans les autres localités, variétés premier choix, longues et demi-longues : 1 fr. 70 ; variétés, premier choix rondes, 1 fr. 60.

Dans les localités non soumises au rationnement lorsque la pomme de terre est vendue directement par le producteur au commerçant détaillant de la même commune, les prix de détail indiqués ci-dessus devront être diminués de 0 fr. 15 par kilogramme.

PRIX DU BOIS POUR GAZOGENE

Par arrêté préfectoral, les prix de vente du bois pour gazogène sont fixés comme suit dans le Lot, toutes taxes comprises, droits d'octroi éventuellement en sus :

1. Dans la région située au nord de la rivière du Lot : 800 francs la tonne, sur wagon départ, prix à la production ; — 110 francs les 100 kilos, prix de détail.

2. Cahors et région du sud du Lot : 900 fr. la tonne sur wagon départ ; 120 fr. les 100 kg., prix de détail.

Echos

Une anticipation au Secours national.

Peut-être se rappelle-t-on que l'année dernière, à l'Assemblée générale du Secours national, le président départemental, M. Orliac, évoquant les difficultés déjà grandes du ravitaillement, formula, comme une hypothèse lointaine mais non inimaginable, l'idée, si non des repas en commun, du moins de la « cuisine en commun ».

L'une et l'autre chose ne sont pas très réjouissantes et déplaisent beaucoup à des Français si chatoillieux dès qu'on touche à leur « quant à soi » et à des ménagères françaises qui tiennent tant à leur foyer et à la table familiale.

Nous espérons bien que les efforts du gouvernement pour ménager jusqu'à l'extrême nos ressources alimentaires nous épargneront ces extrémités. Mais si la guerre dure encore longtemps, comme quelques fous se plaisent à le souhaiter, on ne sait pas ce qui pourra arriver.

Et nous pensions à cela l'autre jour en écoutant M. Orliac expliquer au Comité du Secours national le fonctionnement de « la soupe populaire » et le développement que l'on compte lui donner cet hiver.

On sait de quoi il s'agit. Les bra-

ves gens qui participent à cette distribution apportent leurs récipients au siège des Soeurs-Noires où se prépare la « cuisine en commun ». On répartit à chacun la part qui lui revient en potage d'une part et en plat de légumes de l'autre. Puis ils s'en retournent chez eux porteurs de leur repas. Ainsi, on peut fournir la nourriture à 300 ou 350 ménages avec une quantité de denrées et une dépense de feu beaucoup moindres que si chaque ménage faisait lui-même sa cuisine.

Eh ! bien, j'ai eu un moment l'impression que M. Orliac allait nous dire : ce régime de la cuisine en commun dont nous faisons l'expérience, qui sait s'il ne sera pas un jour ou l'autre celui qu'il faudra appliquer à tout le monde ?

Que la guerre et le blocus sévissent encore un an ou deux et nous serons peut-être obligés d'en venir là !

M. Orliac ne l'a pas dit. Mais je vous assure que cette pensée est venue à l'esprit de plusieurs de ceux qui l'écoutaient.

Avez-vous lu ?

LA DÉMOCRATIE
 contre
LA NATION ?
 par Emile Laporte

En vente chez
 tous les libraires

EXHORS

Circulation des céréales, denrées et produits agricoles

Sur la proposition de l'intendant régional des affaires économiques : Depuis les 25 octobre courant et jusqu'au 20 novembre 1941 inclusivement, tout fermier, métayer ou maître-valet changeant d'exploitation agricole pourra librement transporter, de l'exploitation qu'il quitte à celle qu'il prend, les céréales, denrées et produits divers provenant de sa dernière récolte ou qu'il a reçu en paiement de ses services et qui sont encore sa propriété.

Les autorisations de transport seront délivrées dans chaque département par le directeur des Services agricoles, sur demande des intéressés visée par le maire et indiquant la quantité exacte des produits à transporter.

Cette autorisation ne dispensera pas les demandeurs d'obtenir, pour le transport des vins, le titre de mouvement délivré par l'administration des Contributions indirectes.

Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Fixation du prix des glands
Par arrêté préfectoral sur la proposition de M. l'Intendant régional aux Affaires économiques, les prix payés pour la fourniture des glands sont fixés ainsi qu'il suit :

Glands ramassés par les enfants des écoles, les scouts, les groupements post-scolaires, chantières de jeunesse, compagnons de France, 0 fr. 80 le kg.

Glands ramassés par toutes autres personnes : a) des départements du Lot, des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées, 2 francs ; b) de tous autres départements de la région de Toulouse, 2 fr. 50.

L'exportation des glands en dehors de la région de Toulouse est interdite sauf dérogation accordée par le délégué régional du Groupement national d'importation et de Répartition des cafés.

Prix des noix
Par arrêté préfectoral, les prix-limites de vente des noix sont fixés comme suit, sur l'ensemble des communes de la région de Toulouse :

Noix de Grenoble, au-dessus de 32 millim. : 19 fr. 90 le kilog. Noix de Grenoble, au-dessus de 28 millim. : 15 fr. 80 le kilog. Noix de table, autres au-dessus de 28 millim. : 14 fr. 40 le kilog. Noix tout venant, autres que de Grenoble (mélange comprenant 65 0/0 de noix de table au-dessus de 28 millim. et 35 0/0 de noix autres) : 13 fr. 30 le kilog.

Ces prix s'entendent, droits d'octroi non compris.

Chronique des Théâtres
THEATRE MUNICIPAL
Rappelons que c'est samedi que M. Paston présentera « *Almer* », de P. Géraudy, et « *Un caprice* », de Mussel, avec Gabrielle Robinne et Robert Vidalin, de la Comédie Française.

A LA MEMOIRE DE M. YVQUEL
proviseur du Lycée Gambetta
Samedi matin aura lieu, au Lycée Gambetta, une cérémonie à la mémoire du proviseur Edouard Yvquel, mort pour la France.

Cette cérémonie sera présidée par M. Robert Delheil, recteur de l'Académie de Toulouse.

Alerte malgré ses 83 ans
On nous apprend que M. Auguste Delpech, ancien garde-champêtre, âgé de 83 ans, demeurant à Montfaucon, a pris son permis de chasse.

Dimanche, dans la matinée, il a tué un lièvre de 8 livres. Félicitations.

Bonne chasse
Au cours d'une battue aux sangliers, M. Gartayna, de Carayac, a réussi à tuer un sanglier pesant 122 kilos. Félicitations à l'adroit chasseur.

Un eczéma qui dure
C'est la marque d'un sang impur et souvent d'une infection intestinale. C'est parce qu'ils combattent ces différentes affections que les Sels Lorgan améliorent l'état général, font disparaître l'eczéma, l'acné, les boutons et rougeurs de peau, arrêtent toute démangeaison. Préparez vous-même un litre de solution dépurative, en versant dans un litre d'eau un flacon de Sels Lorgan, composés de sels alcalins, de sels de fruits et de chlorure de magnésium. Les Sels Lorgan valent seulement 9 fr. 05. Ttes Phies.

AUCUN IMPOT
Les revenus des Bons du Trésor jouissent d'un remarquable privilège : ils ne supportent aucun impôt.

Ni impôt cédulaire, ni impôt général sur le revenu, ni droit de transmission.

Ils n'ont même pas à être compris dans la déclaration annuelle adressée au Contrôleur des Contributions directes.

Imp. GOUSSIER (responsable) Le Gérant : L. PARZINIS.

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

Nous enregistrons avec plaisir le succès de M. Christian Dubosc qui vient de passer brillamment ses épreuves techniques de moniteur de vol sans moteur.

M. Lacour brevète moniteur adjoint est parti au centre régional de la Montagne Noire pour effectuer un stage complémentaire.

En raison de la rigueur de la saison les cours du soir pour les élèves de la section extra-scolaire auront lieu les lundis et vendredis de 18 h. 15 à 19 h. 15.

Cours du 7 novembre, 8^e leçon de mécanique, M. Marco. Cours du 10 novembre, 2^e leçon de technologie M. Lio. — Le Président : docteur de Nazaries.

Distribution de carburants pour l'éclairage

Le Maire de Cahors avise les personnes qui ne sont pas éclairées au gaz ou à l'électricité qu'elles doivent se présenter avant le 10 novembre à la Mairie (bureau de l'agent-voyer) pour fournir les renseignements qui leur seront demandés, en vue d'améliorer dans la mesure du possible la distribution de carburants pour l'éclairage.

La liste définitive des foyers non éclairés à l'électricité ou au gaz sera close le 10 novembre. Après cette date aucune déclaration ne pourra plus être retenue.

Vient de paraître :

LE GUIDE DU COMMERCE

Règlements — Prix — Fiscalité par Maître de VALON avocat au Barreau départemental du Lot
EN VENTE chez tous les dépositaires des Messageries Hachette

Les Sports

FOOT-BALL ASSOCIATION

Coupe de France

U.S. Aubin (1) bat Stade Cadurcien (1) par 2 à 1. — C'est un magnifique match auquel a assisté le public cadurcien dont l'émotion a été grande. Les joueurs de l'Aubin ont mérité leur victoire par de belles et nombreuses passes, et ont tenu bon devant les redoutables Mineurs du Rouergue qui ont essayé de continuer leur chemin en Coupe de France.

Les Aubinois qui paraissent favoris ont failli trébucher devant les locaux qui se sont surpassés et ont mené la vie dure aux visiteurs.

A 15 heures, le coup d'envoi est donné par Aubin et de suite les Stadistes partent franchement à l'attaque et prennent position dans les buts des Mineurs ou le goal doit s'empresser. Mais les lignes arrière, capotées et dégagées mal la balle ; aussi durant le premier quart d'heure les visiteurs sont accablés et ne peuvent s'organiser. Les shoots des Stadistes sont peu dangereux et les corners qu'ils obtiennent sans résultat. Vers la 20^e minute les Aubinois réussissent à desserrer l'étreinte et procèdent par échappées dangereuses de leurs ailiers et sur l'une d'elles, l'inter-gauche marque imparablement d'un shoot des 15 mètres. La réplique ne se fait pas attendre et deux minutes après, les locaux qui se sont installés dans les buts d'Aubin trouvent le chemin des filets par un déboulé de leur ailier gauche Rio. Les Stadistes continuent leur pression et opérant à une très grande vitesse d'ensemble mettent souvent la défense adverse en déroute obligeant celle-ci à mettre en corners qui n'annoncent rien. Les coups francs pleuvent car le jeu toujours plaisant est un peu sec. Les Mineurs sont dangereux dans leurs descentes profitant à la 33^e minute d'une erreur du demi-droit cadurcien pour marquer un second but par leur avant-centre. Jusque là les mineurs des Stadistes dominent sans pouvoir trouver l'efficacité nécessaire.

Au second acte les Aubinois paraissent vouloir vivre sur leur maigre avance et se contentent en défense. Au contraire les locaux deviennent très en verve continuant leur pression mais la triplette centrale alimentée par les demis elle constitue un danger permanent pour les visiteurs. C'est sur la supériorité manifeste des Stadistes qu'un arrière d'Aubin arrête la balle de la main dans la surface de réparation. L'arbitre qui devait accorder le pénalty se laisse influencer et c'est un simple coup franc que Gau subit de peu au-dessus des bois. Les locaux ne s'en découragent pas moins mais ayant perdu toute chance d'égaliser partent tous à l'attaque. Les Aubinois sont malmenés durant le dernier quart d'heure et par preuve de stérilité de la ligne d'attaque Cadurcienne, les Stadistes verront leur échapper une belle victoire qu'ils arrachent amplement méritée.

Une seule conclusion à retirer de ce match : en aucune occasion les Cadurciens n'ont paru jouer nettement supérieurement à un match de Coupe. Au contraire les Aubinois ont profité de toutes les rares occasions offertes pour terminer en victorieux. Les Stadistes qui ont enfin trouvé la forme devraient être au point pour les prochains matchs.

40 ans, Madame ?

Bientôt, vous allez ressentir les premiers maux de l'âge critique. Peut-être avez-vous déjà quelques vertiges, de la congestion du visage après les repas, des bourdonnements d'oreilles, des mouches devant les yeux. Vous êtes plus fatiguée qu'autrefois, vous avez les jambes lourdes, vous grossissez. Prenez donc des Gouttes Floride. C'est un remède excellent pour celle qui atteint la quarantaine. Les Gouttes Floride agissent à la fois sur le sang, le cœur, les veines et les organes féminins. Elles vous préparent à subir sans accidents la transformation qui va s'opérer en vous et vous attirent à ressembler à une jeune femme de 25 à 30 ans. Ttes Phies.

HUILES DE GRAISSAGE

Le Service Forestier de Cahors communique :

Afin de permettre à l'Office de Répartition des produits industriels (Section des pétroles) d'assurer une meilleure répartition des lubrifiants selon les besoins, les propriétaires et exploitants forestiers, ainsi que les exploitants de scieries sont invités à faire connaître sans retard au Comptoir des produits forestiers du Lot, 24 rue G.-Clémenceau à Cahors, leurs besoins en lubrifiants, pour le mois de novembre en spécifiant la qualité du produit employé, et notamment les qualités portant les dénominations : G. — 122 — J.L.S. — J.L.O. — J.L.S. — J.2.O. — J.3. — K.1. — K.2. — K.3. — K.4.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Aibas

Pas de culture. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Les semailles. — La pluie de ces derniers jours a favorisé les labours pour les prochaines semailles. Mais là aussi, nos cultivateurs sont alarmés de n'avoir pas le sulfate de cuivre pour traiter leurs semailles.

La raison ci-dessus vaut également pour les emblavements, aussi contrariant que cela soit. Ce qui ne doit pas empêcher de semer le plus possible car dans nos pays où la culture de la vigne va devenir très problématique par suite des traitements difficiles, il est bon que chacun s'assure au moins le pain quotidien et pense aussi à s'approvisionner pour ceux qui ne récoltent pas de blé et qui auront faim.

Montcuq

Sports. — Après avoir battu le onze de Puy-Evêque par 3 buts à 2, le 20 octobre, notre jeune société le S.A.M. vient de disposer de U.S. à Duravel. C'est par 2 buts à 1 que notre première équipe a remporté la victoire, après avoir dominé toute la partie et malgré un arbitrage légèrement partial.

Notre onze premier où les jeunes sont bien encadrés par de vieilles étoiles fait des progrès à chaque match. Sur 5 parties, il compte 4 victoires, une défaite de justesse par les Jeunes Cadourciens.

L'équipe II de St-Cyprien n'ayant pu déplacer, notre équipe de réserve a profité de ce déplacement pour captiver, un ancien, qui les a judicieusement entraînés.

Dimanche prochain, 9 novembre, déplacement de nos deux équipes à Lauzerte. Départ, 13 heures.

Coliques hépatiques

Inflammation de la Vésicule
Troubles du foie
Une merveilleuse amélioration est obtenue en quelques semaines dans tous ces cas par l'usage des Dragées de Magnésium aux sels solubles de magnésium. Les troubles digestifs sont supprimés, l'intestin régularisé, les selles normalisées. Plus de diarrhées, de douleurs, de spasmes. Grande amélioration de l'état général et reprise de poids. En vente toutes pharmacies et Laboratoires J. Romont, 30, rue Malherbes, Lyon.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Martel

Naissance. — Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance d'un garçon René-Gabriel, chez les époux Coste-Bloqueau, aux Bourrières, commune de Martel.

Tous nos vœux de bonheur. Publications. — Prochainement aura lieu à Martel le mariage de M. Louis Poujade domicilié à la Lande-Haute avec Mlle Rachel Laval, des Guillerries.

Nos vœux les plus sincères.

Souillac

Football Association. — U.S. Souillac 1 bat U.S. St-Sozy par 3 buts à 1.

Souillac présente son équipe au grand complet, elle semble vouloir marcher sur les traces de l'équipe de Rugby.

Il manque encore un peu d'entraînement mais à ces quelques dimanches, l'équipe doit avoir belle allure. Le meilleur joueur sur le terrain fut Périan ex-joueur du R.C. Paris.

Rugby. — Nous apprenons d'autre part les résultats suivants en coupe du P.A. Sarlat et Gourdon, 0 à 0. Le Buisson et Condat, 0 à 0. Le match qui devait opposer le S.C. Tulle et l'U.S. Souillac I n'a pas eu lieu. Tulle n'ayant pu se déplacer.

Dimanche prochain 9 novembre l'U.S. Souillac déplacera son équipe I et junior à Condat. Pour l'équipe I les joueurs suivants sont convoqués : Laval, Paucher, Joula, Son-helles, Peyronnet, Thibault, Léry, M. Auger, Labertrandie, Demmel, G. Ravennier, Baur, Robert, Capucien, Ras, Bouygou.

Départ devant le siège à 12 heures précises.

Falsification de carte d'alimentation. — Un jeune homme de 20 ans, de nationalité italienne, travaillant comme électricien a été arrêté pour falsification de carte d'alimentation et transféré à Cahors pour être mis à la disposition du Parquet.

Un fortifiant qu'on fait avec de l'eau

Si vous êtes déprimés, nerveux, sans forces, buvez avant votre repas, un demi verre d'eau gazeuse (ou non) dans lequel vous aurez versé une cuillerée à café de Quinotone. La Quinotone peut être prise avec du café, de la limonade, de la fraîcheté. Elle vous fortifiera aussi bien que dans du vin. 5 fr. 85 Ttes Phies et Phie Orlic à Cahors.

AVIS D'APPORT D'UN FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date à Périgueux du premier octobre 1941, portant augmentation de capital de la Société à responsabilité limitée Blanchisserie de la Dordogne, dont le siège est à Périgueux, 1, rue Turenne.

Messieurs Jean et Charles CAZENAVE ont apporté à la susdite société le fonds de commerce qu'ils exploitaient à Cahors, faubourg Cabazat à usage de blanchisserie ; ensemble la clientèle et l'achalandage y attachés, le matériel et les marchandises dépendant dudit fonds.

L'apport a été fait sous les conditions stipulées audit acte du premier octobre 1941.

Les créanciers des apporteurs auront un délai de quinze jours à partir de la deuxième publication pour faire la déclaration prévue par l'article 7 de la loi du 17 mars 1909.

Pour première insertion.
J. CAZENAVE.

RECENCEMENT DES COMMERÇANTS

Nous apprenons qu'ayant achevé avec succès le recensement des commerçants du département de la Seine, le Comité général d'organisation du Commerce se dispose à faire la même opération, successivement dans chacune des régions où il entretient une délégation.

Les intéressés ne sauraient méconnaître le sérieux, ni l'importance de ce recensement obligatoire.

Rappelons d'abord que le Comité général d'organisation du Commerce est un organisme officiel, qui a été institué par le décret du 4 mai 1941 (J.O. du 7 mai), en vertu de la Loi du 16 août 1940, à laquelle on doit l'introduction en France du principe de l'organisation professionnelle. Sa dénomination indique d'ailleurs avec suffisamment de clarté l'intention du législateur.

Par le moyen de ses Comités particuliers, dont deux ont déjà vu le jour, le Comité général d'organisation du Commerce s'attachera, d'abord, à classer les différents professionnels du Commerce au sein d'un certain nombre de « familles » suivant leurs activités professionnelles. Ensuite, il s'efforcera de rendre aux commerçants tous les avantages de leur état, d'un état autonome, à l'instar de celui des producteurs, ayant ses règles et ses disciplines comme son honneur, et appelé à jouir de la considération unanime qu'il mérite. Cet état sera constaté par une carte d'identité professionnelle destinée, notamment, à simplifier les formalités d'accès aux différents bureaux et offices auxquels les commerçants sont obligés de s'adresser pour les besoins de leur activité. En outre, la carte en question, qui donnera lieu au paiement d'une cotisation des plus modestes au Comité général d'organisation du Commerce, libérera les commerçants de l'obligation de tout autre versement à d'autres organismes officiels.

Le considérable travail de détection des renseignements indispensables à l'établissement de plus d'un million de cartes professionnelles, ne pourra évidemment pas être effectué en même temps dans tout le pays. Il sera procédé au recensement par régions et les intéressés seront informés, le moment venu, par la voie de la presse locale, des départements qui auront à y répondre. Chacun aura son tour ; personne ne sera oublié, on peut en être sûr ; aussi est-il recommandé d'observer strictement, sans précipitation inutile, les consignes qui seront données au moment opportun.

La remise des cartes d'identité professionnelles aux intéressés aura lieu aussitôt après que sera terminé le dépouillement des questionnaires.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Martel

Naissance. — Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance d'un garçon René-Gabriel, chez les époux Coste-Bloqueau, aux Bourrières, commune de Martel.

Tous nos vœux de bonheur. Publications. — Prochainement aura lieu à Martel le mariage de M. Louis Poujade domicilié à la Lande-Haute avec Mlle Rachel Laval, des Guillerries.

Nos vœux les plus sincères.

Souillac

Football Association. — U.S. Souillac 1 bat U.S. St-Sozy par 3 buts à 1.

Souillac présente son équipe au grand complet, elle semble vouloir marcher sur les traces de l'équipe de Rugby.

Il manque encore un peu d'entraînement mais à ces quelques dimanches, l'équipe doit avoir belle allure. Le meilleur joueur sur le terrain fut Périan ex-joueur du R.C. Paris.

Rugby. — Nous apprenons d'autre part les résultats suivants en coupe du P.A. Sarlat et Gourdon, 0 à 0. Le Buisson et Condat, 0 à 0. Le match qui devait opposer le S.C. Tulle et l'U.S. Souillac I n'a pas eu lieu. Tulle n'ayant pu se déplacer.

Dimanche prochain 9 novembre l'U.S. Souillac déplacera son équipe I et junior à Condat. Pour l'équipe I les joueurs suivants sont convoqués : Laval, Paucher, Joula, Son-helles, Peyronnet, Thibault, Léry, M. Auger, Labertrandie, Demmel, G. Ravennier, Baur, Robert, Capucien, Ras, Bouygou.

Départ devant le siège à 12 heures précises.

Falsification de carte d'alimentation. — Un jeune homme de 20 ans, de nationalité italienne, travaillant comme électricien a été arrêté pour falsification de carte d'alimentation et transféré à Cahors pour être mis à la disposition du Parquet.

Un fortifiant qu'on fait avec de l'eau

Si vous êtes déprimés, nerveux, sans forces, buvez avant votre repas, un demi verre d'eau gazeuse (ou non) dans lequel vous aurez versé une cuillerée à café de Quinotone. La Quinotone peut être prise avec du café, de la limonade, de la fraîcheté. Elle vous fortifiera aussi bien que dans du vin. 5 fr. 85 Ttes Phies et Phie Orlic à Cahors.

AVIS D'APPORT D'UN FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date à Périgueux du premier octobre 1941, portant augmentation de capital de la Société à responsabilité limitée Blanchisserie de la Dordogne, dont le siège est à Périgueux, 1, rue Turenne.

Messieurs Jean et Charles CAZENAVE ont apporté à la susdite société le fonds de commerce qu'ils exploitaient à Cahors, faubourg Cabazat à usage de blanchisserie ; ensemble la clientèle et l'achalandage y attachés, le matériel et les marchandises dépendant dudit fonds.

L'apport a été fait sous les conditions stipulées audit acte du premier octobre 1941.

Les créanciers des apporteurs auront un délai de quinze jours à partir de la deuxième publication pour faire la déclaration prévue par l'article 7 de la loi du 17 mars 1909.

Pour première insertion.
J. CAZENAVE.

RECENCEMENT DES COMMERÇANTS

Nous apprenons qu'ayant achevé avec succès le recensement des commerçants du département de la Seine, le Comité général d'organisation du Commerce se dispose à faire la même opération, successivement dans chacune des régions où il entretient une délégation.

Les intéressés ne sauraient méconnaître le sérieux, ni l'importance de ce recensement obligatoire.

Rappelons d'abord que le Comité général d'organisation du Commerce est un organisme officiel, qui a été institué par le décret du 4 mai 1941 (J.O. du 7 mai), en vertu de la Loi du 16 août 1940, à laquelle on doit l'introduction en France du principe de l'organisation professionnelle. Sa dénomination indique d'ailleurs avec suffisamment de clarté l'intention du législateur.

Par le moyen de ses Comités particuliers, dont deux ont déjà vu le jour, le Comité général d'organisation du Commerce s'attachera, d'abord, à classer les différents professionnels du Commerce au sein d'un certain nombre de « familles » suivant leurs activités professionnelles. Ensuite, il s'efforcera de rendre aux commerçants tous les avantages de leur état, d'un état autonome, à l'instar de celui des producteurs, ayant ses règles et ses disciplines comme son honneur, et appelé à jouir de la considération unanime qu'il mérite. Cet état sera constaté par une carte d'identité professionnelle destinée, notamment, à simplifier les formalités d'accès aux différents bureaux et offices auxquels les commerçants sont obligés de s'adresser pour les besoins de leur activité. En outre, la carte en question, qui donnera lieu au paiement d'une cotisation des plus modestes au Comité général d'organisation du Commerce, libérera les commerçants de l'obligation de tout autre versement à d'autres organismes officiels.

Le considérable travail de détection des renseignements indispensables à l'établissement de plus d'un million de cartes professionnelles, ne pourra évidemment pas être effectué en même temps dans tout le pays. Il sera procédé au recensement par régions et les intéressés seront informés, le moment venu, par la voie de la presse locale, des départements qui auront à y répondre. Chacun aura son tour ; personne ne sera oublié, on peut en être sûr ; aussi est-il recommandé d'observer strictement, sans précipitation inutile, les consignes qui seront données au moment opportun.

La remise des cartes d'identité professionnelles aux intéressés aura lieu aussitôt après que sera terminé le dépouillement des questionnaires.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Martel

Naissance. — Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance d'un garçon René-Gabriel, chez les époux Coste-Bloqueau, aux Bourrières, commune de Martel.

Tous nos vœux de bonheur. Publications. — Prochainement aura lieu à Martel le mariage de M. Louis Poujade domicilié à la Lande-Haute avec Mlle Rachel Laval, des Guillerries.

Nos vœux les plus sincères.

Souillac

Football Association. — U.S. Souillac 1 bat U.S. St-Sozy par 3 buts à 1.

Souillac présente son équipe au grand complet, elle semble vouloir marcher sur les traces de l'équipe de Rugby.

Il manque encore un peu d'entraînement mais à ces quelques dimanches, l'équipe doit avoir belle allure. Le meilleur joueur sur le terrain fut Périan ex-joueur du R.C. Paris.

Rugby. — Nous apprenons d'autre part les résultats suivants en coupe du P.A. Sarlat et Gourdon, 0 à 0. Le Buisson et Condat, 0 à 0. Le match qui devait opposer le S.C. Tulle et l'U.S. Souillac I n'a pas eu lieu. Tulle n'ayant pu se déplacer.

Dimanche prochain 9 novembre l'U.S. Souillac déplacera son équipe I et junior à Condat. Pour l'équipe I les joueurs suivants sont convoqués : Laval, Paucher, Joula, Son-helles, Peyronnet, Thibault, Léry, M. Auger, Labertrandie, Demmel, G. Ravennier, Baur, Robert, Capucien, Ras, Bouygou.

Départ devant le siège à 12 heures précises.

Falsification de carte d'alimentation. — Un jeune homme de 20 ans, de nationalité italienne, travaillant comme électricien a été arrêté pour falsification de carte d'alimentation et transféré à Cahors pour être mis à la disposition du Parquet.

Un fortifiant qu'on fait avec de l'eau

Si vous êtes déprimés, nerveux, sans forces, buvez avant votre repas, un demi verre d'eau gazeuse (ou non) dans lequel vous aurez versé une cuillerée à café de Quinotone. La Quinotone peut être prise avec du café, de la limonade, de la fraîcheté. Elle vous fortifiera aussi bien que dans du vin. 5 fr. 85 Ttes Phies et Phie Orlic à Cahors.

AVIS D'APPORT D'UN FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date à Périgueux du premier octobre 1941, portant augmentation de capital de la Société à responsabilité limitée Blanchisserie de la Dordogne, dont le siège est à Périgueux, 1, rue Turenne.

Messieurs Jean et Charles CAZENAVE ont apporté à la susdite société le fonds de commerce qu'ils exploitaient à Cahors, faubourg Cabazat à usage de blanchisserie ; ensemble la clientèle et l'achalandage y attachés, le matériel et les marchandises dépendant dudit fonds.

L'apport a été fait sous les conditions stipulées audit acte du premier octobre 1941.

Les créanciers des apporteurs auront un délai de quinze jours à partir de la deuxième publication pour faire la déclaration prévue par l'article 7 de la loi du 17 mars 1909.

Pour première insertion.
J. CAZENAVE.

RECENCEMENT DES COMMERÇANTS

Nous apprenons qu'ayant achevé avec succès le recensement des commerçants du département de la Seine, le Comité général d'organisation du Commerce se dispose à faire la même opération, successivement dans chacune des régions où il entretient une délégation.

Les intéressés ne sauraient méconnaître le sérieux, ni l'importance de ce recensement obligatoire.

Rappelons d'abord que le Comité général d'organisation du Commerce est un organisme officiel, qui a été institué par le décret du 4 mai 1941 (J.O. du 7 mai), en vertu de la Loi du 16 août 1940, à laquelle on doit l'introduction en France du principe de l'organisation professionnelle. Sa dénomination indique d'ailleurs avec suffisamment de clarté l'intention du législateur.

Par le moyen de ses Comités particuliers, dont deux ont déjà vu le jour, le Comité général d'organisation du Commerce s'attachera, d'abord, à classer les différents professionnels du Commerce au sein d'un certain nombre de « familles » suivant leurs activités professionnelles. Ensuite, il s'efforcera de rendre aux commerçants tous les avantages de leur état, d'un état autonome, à l'instar de celui des producteurs, ayant ses règles et ses disciplines comme son honneur, et appelé à jouir de la considération unanime qu'il mérite. Cet état sera constaté par une carte d'identité professionnelle destinée, notamment, à simplifier les formalités d'accès aux différents bureaux et offices auxquels les commerçants sont obligés de s'adresser pour les besoins de leur activité. En outre, la carte en question, qui donnera lieu au paiement d'une cotisation des plus modestes au Comité général d'organisation du Commerce, libérera les commerçants de l'obligation de tout autre versement à d'autres organismes officiels.

Le considérable travail de détection des renseignements indispensables à l'établissement de plus d'un million de cartes professionnelles, ne pourra évidemment pas être effectué en même temps dans tout le pays. Il sera procédé au recensement par régions et les intéressés seront informés, le moment venu, par la voie de la presse locale, des départements qui auront à y répondre. Chacun aura son tour ; personne ne sera oublié, on peut en être sûr ; aussi est-il recommandé d'observer strictement, sans précipitation inutile, les consignes qui seront données au moment opportun.

La remise des cartes d'identité professionnelles aux intéressés aura lieu aussitôt après que sera terminé le dépouillement des questionnaires.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Martel

Naissance. — Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance d'un garçon René-Gabriel, chez les époux Coste-Bloqueau, aux Bourrières, commune de Martel.

Tous nos vœux de bonheur. Publications. — Prochainement aura lieu à Martel le mariage de M. Louis Poujade domicilié à la Lande-Haute avec Mlle Rachel Laval, des Guillerries.

Nos vœux les plus sincères.

Souillac

Football Association. — U.S. Souillac 1 bat U.S. St-Sozy par 3 buts à 1.

Souillac présente son équipe au grand complet, elle semble vouloir marcher sur les traces de l'équipe de Rugby.

Il manque encore un peu d'entraînement